



Information destinée aux installateurs sur de possibles défauts sur les câbles chauffants

Nexans Norvège AS a détecté un défaut dans certains câbles chauffants. Aucun accident ou incident n'est survenu à ce jour.

Par mesure de précautions, nous avons décidé de rappeler les produits suivants :

- les produits Nexans Millimat mis en vente du 26 octobre 2006 au 14 février 2007.
- les produits Nexans Millikit mis en vente du 6 novembre 2006 au 14 février 2007.
- les produits Silencio El mis en vente du 9 novembre 2006 au 14 février 2007

Si vous avez effectué l'acquisition d'un de ces produits, n'hésitez pas à contacter notre représentant Nexans, Jean François Renaux (tél : 04 72 72 56 86) pour vérifier si votre produit fait partie ou non du type de matériel concerné par ce défaut. Pour cela, merci de vous munir des informations suivantes :

- date de production (que vous trouverez sur l'étiquette du colis)
- ou date de l'achat, ou encore date de l'installation
- lieu de l'achat du produit
- type de produit (80 ou 130 W/m²) et nombre total de watts
- nom, adresse et numéro de téléphone du client

Si notre correspondant vous confirme que votre produit figure sur la liste de rappel, merci de contacter votre client et de lui demander d'éteindre le système de câble chauffant. Merci d'informer votre client que Nexans Norvège le contactera pour fixer un rendez-vous pour la réparation du système de câble chauffant. Merci de nous confirmer que vous avez contacté votre client et que vous lui avez conseillé d'éteindre son câble chauffant soit par courrier adressé à Nexans Norway AS, PO BOX 100, 1403 Langhus, Norvège ou par e-mail à : firmapost@nexans.com

Câbles chauffants qui ne font pas l'objet du rappel

- les câbles chauffants produits avant le 26 octobre 2006 ou après le 15 janvier 2007.
- Les câbles chauffants produits entre le 26 octobre 2006 et le 15 janvier 2007, qui ont été vérifiés par Nexans et ne présentant pas de défauts. Ces produits sont identifiés par une nouvelle étiquette blanche.